

ASSEMBLÉE NATIONALE

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

AMENDEMENT

N ° 1689

présenté par

Mme Krimi, M. Anato, Mme Le Feur, M. Ramos, Mme Racon-Bouzon, Mme Brunet,
Mme Granjus, Mme Vanceunebrock, Mme Liso, M. Thiébaut, Mme Mörch, Mme Tiegna et
Mme Clapot

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.